

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Nomenclature N° : 1

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020121

Présents : 28

Objet : Rapports annuels sur le rapport de développement durable du Syndicat de l'Orge et le rapport de son délégataire pour l'assainissement, eaux usées - Exercice 2019

Le jeudi 17 décembre 2020 à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Fabrice BARON – Rémi CROUZET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daouda TIMERA a donné pouvoir à Paolo DE CARVALHO, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Nassima SEMSARI a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent LARREGAIN

Le Conseil municipal entend l'exposé de Benoît PANOT.

La Commune a délégué au Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) la compétence assainissement pour les eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2005. Le SIBSO est devenu le Syndicat de l'Orge au 1^{er} janvier 2019 suite à une fusion avec le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA) et le Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et d'Assainissement des Communes de la région de Limours (SIHA).

La collecte et le traitement des eaux usées des communes du sous bassin Orge Amont du Syndicat de l'Orge sont assurés par la société SUEZ par un contrat Délégation de Service Public (DSP) qui a pris effet le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 7 ans.

Le Syndicat de l'Orge a fait parvenir à ses communes membres son rapport assainissement 2019 pour la collecte sur le territoire Orge amont ainsi que le rapport annuel du délégataire pour cette même année. Le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement permet de compléter la connaissance du service de l'assainissement délégué au Syndicat de l'Orge.

Ces rapports sont consultables en mairie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles D.2224-1 et suivants,

Vu le rapport annuel de la société délégataire du service public d'assainissement pour l'année 2019,

Vu rapport annuel d'assainissement de la collecte amont du Syndicat de l'Orge pour l'année 2019,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 3 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission « Aménagement du territoire et développement économique » du 3 décembre 2020,

Considérant qu'il convient de prendre acte de ces rapports qui sont joints à la présente délibération et consultables en mairie au secrétariat général.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, **prend acte** de la communication du rapport annuel d'assainissement de la collecte amont du Syndicat de l'Orge pour l'année 2019 et du rapport annuel 2019 de l'assainissement réalisé par la société SUEZ avec laquelle le Syndicat a conclu un contrat de délégation de service public.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **23 DEC. 2020**

- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO

